RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

modifiant l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité sciences et médecine des animaux de laboratoire

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014 portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité sciences et médecine des animaux de laboratoire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 19 novembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1er

L'article 1er de l'arrêté du 3 novembre 2014 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité sciences et médecine des animaux de laboratoire.

1° en qualité d'enseignants-chercheurs :

Mme Kolf-Clauw (Martine) ;

Mme Grezel (Delphine) ;

M. Desfontis (Jean-claude) ;

Mme Storck (Fanny) ;

Mme Bourges-Abella (Nathalie) ;

Mme Combrisson (Hélène).

2° en qualité de personnalités qualifiées :

Mme Degryse (Anne-Dominique) ;

M. Dudoignon (Nicolas).

Mme Denais-Lalieve (Delphine) ;

M. Hardy (Patrick) ;

M. Joubert (Christophe) ;

M. Popovic (Aleksandar).

Article 2

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 22 DEC. 2015

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Le sous-directeur
de l'enseignement supérieur

Mireille RIOU-CANALS

Jérôme COPPALLE